

INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

Créé en novembre 2018, l'Index de l'égalité professionnelle « Femmes-Hommes » permet, dans toutes les entreprises de France, de suivre et de tracer les écarts injustifiés de salaires entre les femmes et les hommes, de mesurer leurs avancées dans ce domaine au travers de 4 à 5 indicateurs selon les entreprises et, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives.

4 indicateurs

L'Index de l'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes compare la situation des femmes et des hommes au sein d'OMIA à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération
- L'écart de taux d'augmentation
- Le pourcentage de salariées augmentées suivant leur retour de congé de maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

En 2022

L'index Egalité Femmes-Hommes de la société OMIA ne peut pas être calculé car les indicateurs cumulables en 2022 représentent moins de 75 points.

Nous avons obtenu 50 points sur un maximum de 60 points pouvant être obtenus.

L'écart de rémunération sur 40 points ne peut pas être calculé car l'effectif des groupes valides est inférieur à 40%.

L'indicateur écart de taux d'augmentation individuel est calculable avec un résultat de 35/35 points.

L'indicateur retour de congé maternité est calculable avec un résultat de 15/15 points.

L'indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations est calculable et donne un résultat final de 0/10 points.

Nos actions d'amélioration

Nous devons encore progresser mais déjà notre politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle est en marche avec l'embauche de femmes en contrat à durée indéterminée.

En 2020, nous n'avons pu calculer qu'un seul indice avec une note de 0/10 points, en 2021 nous avons pu calculer un deuxième indice, nous permettant d'obtenir un résultat de 35/45 points avec deux indices.